

Des mesures d'évitement et de réduction ont été intégrées au projet GridLink pour éviter, dans la mesure du possible, les effets environnementaux négatifs, les réduire lorsqu'ils ne peuvent être évités et, en dernier recours, compenser les effets résiduels.

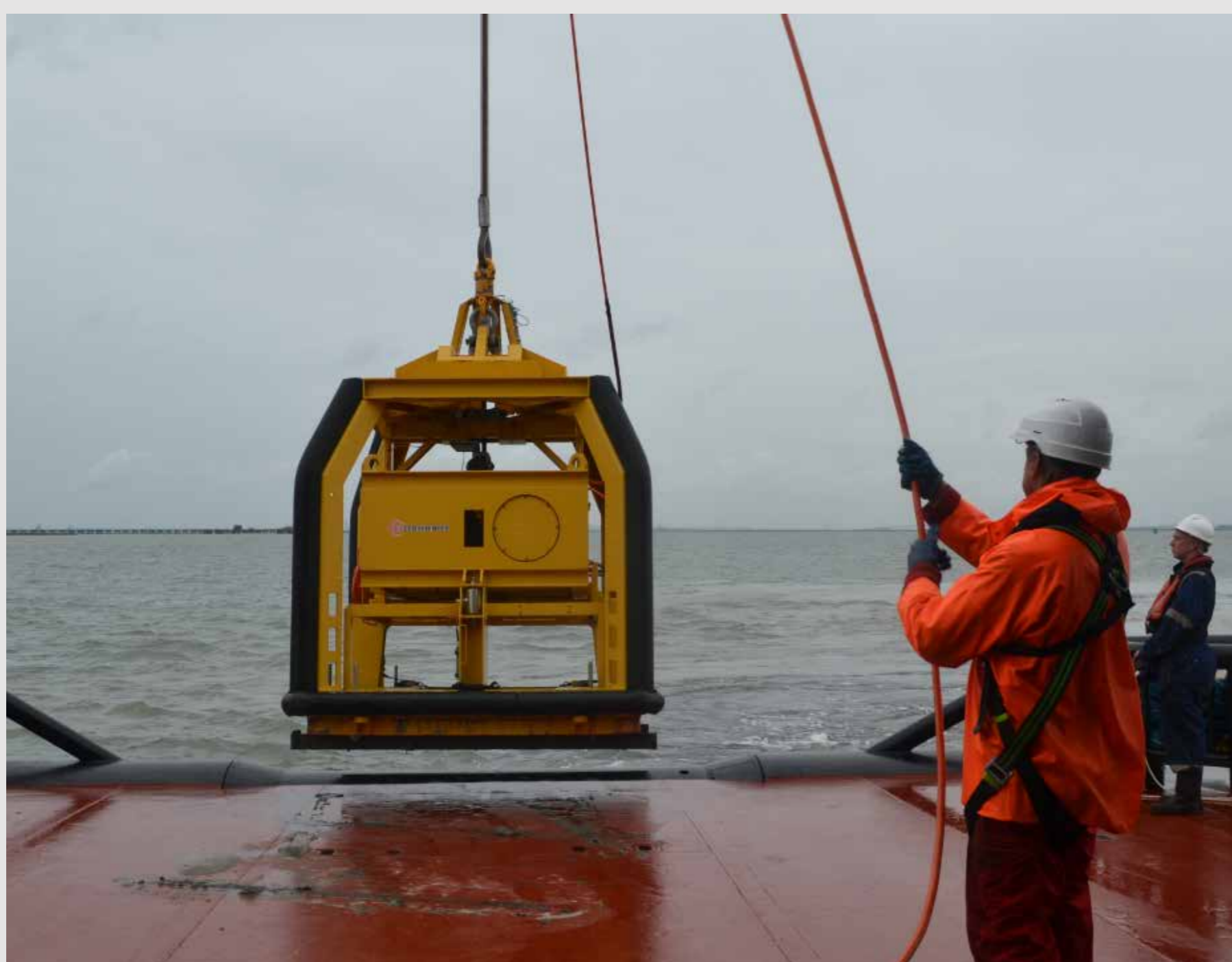
Les 10 mesures spécifiques adoptées par GridLink sont :

1. La station de conversion est située sur une parcelle de la Zone des Grandes Industries (ZGI) du Grand Port Maritime de Dunkerque. Par conséquent, il est situé dans une zone industrielle où d'autres projets industriels sont en cours de développement.
2. Des normes élevées de conception architecturale et d'aménagement paysager seront appliquées à la station de conversion, y compris la couleur et la finition des bâtiments compatibles avec l'environnement.
3. Le tracé de la liaison sous-marine a été soigneusement choisi pour éviter ou réduire l'impact sur des zones environnementales sensibles des sites protégés, les zones de pêche et les voies de navigation ou les mouillages.
4. La liaison sous-marine comprend deux câbles regroupés de sorte qu'une seule tranchée sur le fond marin est nécessaire. Cela signifie que l'emprise de l'installation du câble est minimisée.
5. La liaison sous-marine traverse la côte à Loon-Plage par forage dirigé horizontal passant sous les dunes de sable et le canal maritime. Par conséquent, la zone écologique et le canal maritime ne sont pas perturbés.
6. Tous les câbles seront souterrains - aucune nouvelle ligne électrique aérienne n'est requise pour le projet d'interconnexion GridLink.



Dunes à la traversée du rivage de Dunkerque

7. Les méthodes d'installation des câbles sous-marins ont été choisies pour réduire les effets sur le fond marin et la remise en suspension des sédiments, en accordant une attention particulière à la nécessité éventuelle de placer des roches pour protéger le câble aux croisements de câbles existants ou pour d'autres raisons. Le cas échéant, les techniques pouvant être utilisées et le calendrier des travaux sont strictement encadrés.
8. Une série de bonnes pratiques industrielles internationales, adaptées aux exigences propres à la région de Dunkerque, est intégrée dans les activités de construction, notamment pour le contrôle du bruit, l'éclairage du site, la gestion du trafic, la mise en place temporaire des constructions, le stockage des sols, le contrôle des substances dangereuses et des déchets.
9. Une surveillance de l'environnement sera effectuée avant, pendant et après les travaux de construction et l'installation des câbles pour identifier tout changement causé par la mise en œuvre du projet d'interconnexion GridLink. Des procédures en cas de découverte fortuite seront prévues en ce qui concerne le patrimoine archéologique, les épaves ou les munitions non explosées (UXO).
10. Un agent de liaison pour la pêche, des représentants du maître d'ouvrage à bord des navires et des observateurs de mammifères marins seront engagés pendant les activités d'installation des câbles, pour s'assurer que de bonnes communications avec les pêcheurs et autres parties prenantes sont maintenues, que toutes les mesures de réduction sont mises en œuvre et que les perturbations causées par l'installation des câbles sont maintenues.



Relevé offshore du tracé du câble sous-marin